

Les députés ont-ils voté la reconnaissance des enfants nés de GPA à l'étranger ?



Photo d'illustration Julio PELAEZ

Publié le 04/10/2019 à 07:20

Contre l'avis du gouvernement, les députés ont adopté jeudi soir un amendement rendant automatique la reconnaissance des enfants française nés d'une mère porteuse à l'étranger.

Les députés ont-ils voté cette mesure ?

Oui. L'Assemblée nationale a adopté jeudi soir un amendement automatisant la reconnaissance en France de la filiation d'enfants conçus par GPA (gestation pour autrui) dans un pays étranger où la pratique est autorisée.

"Si la GPA n'est pas légale en France, elle l'est dans d'autres pays et il n'est pas illégal pour des couples français d'y recourir à l'étranger, a indiqué le député LREM Jean-Louis Touraine, à l'origine du texte co-signé par 13 députés de la majorité. Les enfants ne sont pas responsables de leur mode de procréation et ne doivent pas être pénalisés. Ils doivent être

reconnus comme les autres. Fini le temps des bâtards qui n'avaient pas les mêmes droits que les enfants légitimes."

Est-ce que l'affaire est bouclée ?

Non, car le gouvernement reste opposé à la mesure, jugée très sensible. "Nous avons interdit dans notre droit la GPA, c'est une question d'ordre public", a vivement réagi la ministre de la Justice, Nicole Belloubet, qui avait rendu, comme la rapporteure du projet de loi bioéthique Coralie Dubost, un avis défavorable à l'amendement.

La ministre a indiqué que le gouvernement allait demander une seconde délibération. "Notre groupe est opposé à la GPA et entend bien voter contre cet amendement à la seconde délibération", a confirmé la députée LREM Aurore Bergé. Le texte pourrait donc ne même pas arriver en l'état devant le Sénat, où la droite, majoritaire, s'y serait de toute façon opposée.

Pourquoi la question fâche ?

Depuis les prémices de la loi bioéthique, le gouvernement a martelé son opposition à la GPA afin de ne pas prêter le flanc aux accusations des milieux conservateurs selon lesquels l'ouverture de la PMA (procréation médicalement assistée) à toutes les femmes, mesure-phare du texte, ne pouvait qu'irréremédiatement y conduire. Autant dire qu'il s'agit d'un point très sensible...

Les députés LR ont d'ailleurs immédiatement crié à la trahison à l'annonce de l'adoption de l'amendement. "Vous venez de faire basculer le débat, nous ne pouvons plus débattre en confiance. Avec cet amendement, c'est open bar pour les années à venir", a lancé Patrick Hetzel. "On vous avait dit que la GPA s'inviterait dans le débat. Ce soir, elle a partiellement obtenu gain de cause. Je vis un cauchemar", a renchéri Annie Genevard.

Ces enfants resteront-ils "hors du droit" ?

Le gouvernement veut tout de même clarifier l'état du droit pour les enfants français nés à l'étranger grâce à cette technique. Le ministère de la Justice prépare ainsi une circulaire qui tiendra compte d'une importante décision de la Cour de cassation, attendue ce vendredi.

Le tribunal doit rendre sa décision dans l'affaire Mennesson, du nom de cette famille qui avait eu recours à une mère porteuse aux Etats-Unis il y a deux décennies pour donner naissance à leurs jumelles Valentina et Fiorella.